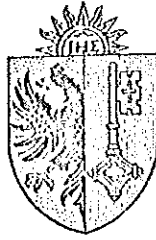


RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 24 février 1948

Le Conseil d'Etat

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 26 novembre 1946, demandant de désigner "avenue Georges Werner" la future artère prévue entre la route de Malagnou et le chemin de Fossard ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 10 décembre 1946 ;

étant donné que les travaux pour la confection de cette artère ont commencé ;

A R R E T E :

De donner le nom d'"avenue Georges Werner" à l'artère comprise entre la route de Malagnou et le chemin de Fossard.

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
Intérieur 2 ex.
Sautier 1 ex.
Archives 1 ex.
Commune 1 ex.

Certifié conforme

Le Chancelier d'Etat :

J. Combal

